

Ministère de l'Education
Nationale

Direction de l'Architecture
Sites

Si MONTAGNY
§ Ins
n° 9.570
ARRETE

Le Ministre de l'Education Nationale

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'avis émis par la Commission des sites perspectives et paysages du Rhône dans sa séance en date du 8 novembre 1948;

ARRETE :

Article 1er. - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département du Rhône la partie nord du vieux village de MONTAGNY, limitée au nord et à l'ouest par le chemin rural de Montagny à la route nationale n°86, le chemin rural de Montagny et le chemin vicinal ordinaire n°12.

Parcelles cadastrales visées

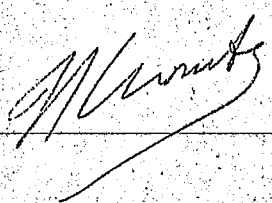
section C - n°s 1 à 8. 206. à 209. 222bis. 239. 240. 253 à 255.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Montagny et aux propriétaires intéressés dont les noms figurent sur la liste annexée au présent arrêté qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

PARIS, le 11 septembre 1950

Pour ampliation
l'Administrateur Civil
Sous-Chef du bureau des sites

Par délégation
Le Directeur de l'Architecture
R. PERCHET



ANNEXE A L'ARRETE DU 11 sept. 1950 *4 gendres*
INSCRIVANT A L'INVENTAIRE DES SITES
LA PARTIE NORD DU VIEUX VILLAGE DE MONTAGNY
=====

Liste des propriétaires

Section C

N° 222 bis : Commune de MONTAGNY (Rhône)

Section C N° 5 et 6 - BLANCHER Antoine à MONTAGNY (Rhône)

N° 239 et 240 FOREST Claude à MONTAGNY (Rhône)

N° 208 et 209 MAZANCIEUX Pierre à MONTAGNY (Rhône)

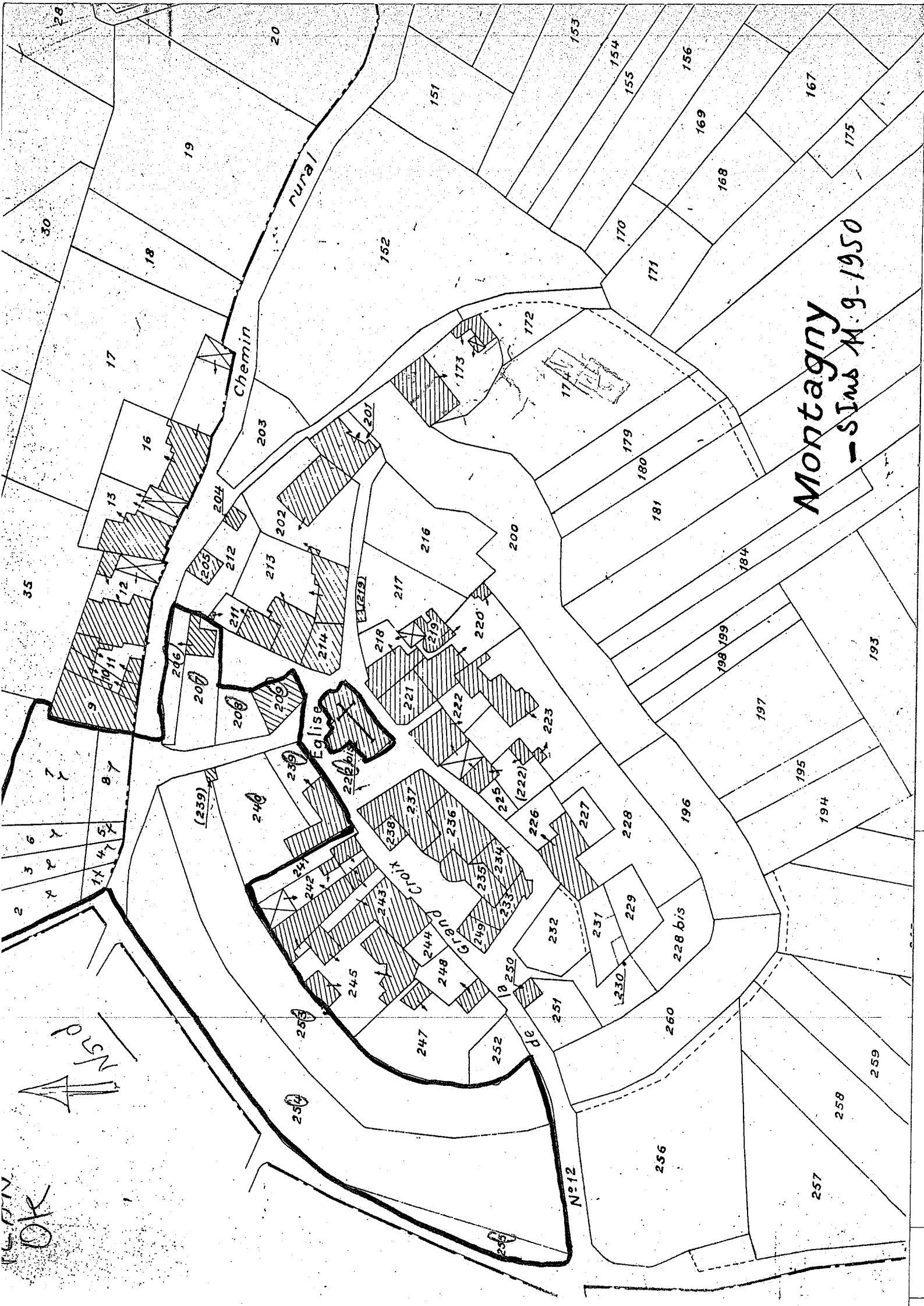
N° 1 OGIER Pierre aux Sept Chemins VOURLES (Rhône)

N° 2 REAL Julien Marie à MONTAGNY (Rhône)

N° 206 - 207 - 253 ;
254, 255 REMILLY Antonin à MONTAGNY (Rhône)

N° 3, 4 et 7 ROY Joseph I cours Charlemagne Lyon (Rhône)

N° 8 VIALLET Régis MONTAGNY (Rhône)



Montagny
- Sims M. 9-1950

N°12
↑

OK